ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Jeunesse et sports: personnel

Question écrite n° 39262

Texte de la question

M Daniel Chevallier appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du Premier ministre, charge de la jeunesse et des sports, sur la question des indemnites de sujetions speciales des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs. A l'instar des cadres places sous leur autorite, les inspecteurs manifestent une disponibilite obligee, hors du cadre normal de travail pour exercer normalement leurs missions de conseil et l'aide technique ou de promotion des projets ministeriels aupres des elus et des responsables de la vie associative. Au cours d'une audience accordee le 7 janvier 1987 au Syndicat national des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs, il avait admis le principe d'accorder des indemnites de sujetions speciales a cette categorie de fonctionnaires. Entre-temps les nouveaux corps de fonctionnaires du secretariat d'Etat a la jeunesse et aux sports viennent de se voir accorder des indemnites substantielles pour travaux supplementaires. En consequence, il lui demande quelles mesures il compte prendre dans l'immediat pour mettre en place les indemnites de sujetions speciales des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Texte de la réponse

Reponse. - d'inspection et la nature particuliere de leurs fonctions justifient l'attribution d'une indemnite de sujetions speciales, au meme titre que les cadres techniques places sous leur autorite. Les projets de texte elabores en ce sens par le secretariat d'Etat a la jeunesse et aux sports n'ont pas a l'heure actuelle recueilli l'accord du ministere charge du budget. Ce dossier indemnitaire fera l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la revision des textes statutaires regissant les corps de l'inspection.

Données clés

Auteur : M. Chevallier Daniel
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39262
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1616
Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2059